



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMUNE DE
LAVAL-EN-BRIE

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU

28 janvier 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 28 janvier à 11h03, les membres du Conseil Municipal se sont réunis suite à la convocation en date du 25 janvier 2023, transmise le 25 janvier 2023, sous la présidence de Monsieur BONIFACIO Jérôme, Maire.

Présents : JOYEUSE David, DALBARD Geneviève, BOUARD Maryline, SYLVESTRE Corinne, GADOT Olivier, VERSCHAEVE Jean-Pierre.

Absent représenté : Ruffier Philippe représenté par Jean-Pierre VERSCHAEVE

Absente : Sophie JOUÉ

Secrétaire de séance : Olivier GADOT

A la demande du Maire, la délibération concernant l'affouage, le coupage du bois, est retirée de l'ordre du jour.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Approbation du dernier conseil municipal :

Le procès-verbal du dernier Conseil Municipal est approuvé à 8 voix pour.

Délibération n°1-2023 : Élection d'un nouveau délégué suppléant en remplacement de M. Patrick CHON représentant la commune au sein du Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne (SDESM) :

Le Maire expose que la commune doit être représentée au sein du Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne par deux délégués titulaires et un délégué suppléant.

Cependant suite au décès de M. Patrick Chon, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau délégué suppléant.

Est élu par huit voix : **JOYEUSE David**



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 janvier 2023

COMMUNE DE
LAVAL-EN-BRIE

Pour rappel :

Délégués titulaires	Domicile Laval-en-Brie 77148
BONIFACIO Jérôme	3 bis rue du Petit Maulny
RUFFIER Philippe	4 rue du Petit Maulny

Délégué suppléant	Domicile Laval-en-Brie 77148
JOYEUSE David	11 bis rue de l'Aiglon

Délibération n°2-2023 : Élection d'un nouveau délégué titulaire en remplacement de M. Patrick CHON représentant la commune au sein du Syndicat Mixte d'Études et Programmation de Seine et Loing (SMEP) :

Le Maire expose que la commune doit être représentée au sein du Syndicat Mixte d'Etudes et Programmation de Seine et Loing par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Cependant suite au décès de M. Patrick Chon, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau délégué titulaire.

Est élu par huit voix : **RUFFIER Philippe**

Pour rappel :

Délégués titulaires	Domicile Laval-en-Brie 77148
RUFFIER Philippe	4 rue du Petit Maulny
JOYEUSE David	11 bis rue de l'Aiglon

Délégués suppléants	Domicile Laval-en-Brie 77148
BONIFACIO Jérôme	3 bis rue du Petit Maulny
DALBARD Geneviève	8 rue Saint Laurent



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMUNE DE
LAVAL-EN-BRIE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 janvier 2023

Délibération n°03-2023 : Élection d'un nouveau délégué titulaire en remplacement de M. Patrick CHON représentant la commune au sein du Syndicat Intercommunal de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères (SIRMOTOM) :

Le Maire expose que la commune doit être représentée au sein du Syndicat Intercommunal de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères (SIRMOTOM) par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Cependant suite au décès de M. Patrick Chon, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau délégué titulaire.

Est élu par huit voix : **GADOT Olivier**

Pour rappel :

Délégués titulaires	Domicile Laval-en-Brie 77148
GADOT Olivier	17 rue saint Laurent
JOYEUSE David	11 bis rue de l'Aiglon

Délégués suppléants	Domicile Laval-en-Brie 77148
DALBARD Geneviève	8 rue Saint Laurent
VERSCHAEVE Jean-Pierre	Ferme d'Égreffin

Délibération n°04-2023 : Élection d'un nouveau délégué suppléant en remplacement de M. Éric DEGARDIN représentant la commune au sein du Syndicat Intercommunal pour l'Équipement de Salins

Le Maire expose que la commune doit être représentée au sein du Syndicat Intercommunal pour l'Équipement de Salins trois délégués titulaires et trois délégués suppléants.

Cependant suite à la démission de M. Éric DEGARDIN, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau délégué suppléant.

Est élu par huit voix : **RUFFIER Philippe**



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMUNE DE
LAVAL-EN-BRIE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 janvier 2023

Pour rappel :

Délégués titulaires	Domicile Laval-en-Brie 77148
BONIFACIO Jérôme	3 bis rue du Petit Maulny
JOYEUSE David	11 bis rue de l'Aiglon
GADOT Olivier	17, rue Saint Laurent

Délégués suppléants	Domicile Laval-en-Brie 77148
DALBARD Geneviève	8, rue Saint Laurent
RUFFIER Philippe	4 rue du Petit Maulny
VERSCHAEVE Jean-Pierre	Ferme d'Égreffin

Délibération n°05-2023 : Élection de deux membres titulaires pour la commission d'appel d'offres en remplacement de M. DEGARDIN et M. CHON :

Le Maire expose que suite à la démission de M. Éric DEGARDIN et au décès de M. Patrick CHON, il convient de les remplacer et pour cela de procéder à l'élection de deux nouveaux membres titulaires.

Membres titulaires :

- M. Philippe RUFFIER
- M. David JOYEUSE à 8 voix pour
- Mme Corinne SYLVESTRE à 8 voix pour

Membres suppléants :

- Mme Geneviève DALBARD
- Mme Maryline BOUARD à 8 voix pour
- M. Jean-Pierre VERSCHAEVE



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMUNE DE
LAVAL-EN-BRIE

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU

28 janvier 2023

Délibération n°06-2023 : Remplacement de M. Patrick CHON entant que délégué titulaire au sein de la Mission Locale du Bassin Économique de Montereau-Fault-Yonne.

Le Maire expose que suite au décès de M. Patrick CHON, il convient de le remplacer au sein de la Mission Locale du Bassin Economique de Montereau-Fault-Yonne, et se propose entant que délégué titulaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la nomination de M. le Maire entant que délégué titulaire pour remplacer M. Patrick CHON, et sera chargé de représenter la commune au sein de la Mission Locale du Bassin Économique de Montereau-Fault-Yonne.

Pour rappel :

Délégué titulaire	Domicile Laval-en-Brie 77148
BONIFACIO Jérôme	3 bis rue du Petit Maulny

Déléguée suppléante	Domicile Laval-en-Brie 77148
DALBARD Geneviève	8 rue Saint Laurent

Délibération n°07-2023 : Élection d'un nouveau délégué titulaire en remplacement de M. Patrick CHON représentant la commune au sein du Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de Montereau et ses environs (SITCOME).

Le Maire expose que la commune doit être représentée au sein du Syndicat Intercommunal des Transports Collectifs de Montereau et ses environs (SITCOME) par deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

Cependant suite au décès de M. Patrick Chon, il convient de procéder à l'élection d'un nouveau délégué titulaire.

Est élu par huit voix pour : **RUFFIER Philippe**



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 janvier 2023

COMMUNE DE
LAVAL-EN-BRIE

Pour rappel :

Délégués titulaires	Domicile Laval-en-Brie 77148
DALBARD Geneviève	8 rue Saint Laurent
RUFFIER Philippe	4 rue du Petit Maulny

Délégués suppléants	Domicile Laval-en-Brie 77148
BOUARD Maryline	1 rue de Bellevue
VERSCHAEVE Jean-Pierre	Ferme d'Égreffin

Délibération n°08-2023 : Approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction Publique territoriale de Seine-et-Marne :

Le Maire, après avoir donné lecture de la convention relative aux missions optionnelles du centre de gestion demande aux membres du conseil municipal, l'approbation de ladite convention.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité, approuve la délibération n°08-2023

Délibération n°09-2023 : Autorisation de signature de la convention de prêt de la salle polyvalente et ses pièces annexes avec l'association « A Bras Cadabra »

Le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de l'Association « A Bras Cadabra » dont le siège social se situe 131 route de St Jean, 06600 Antibes, et dont l'Ambassadrice de Seine-et-Marne se nomme Mme MADELAINE Judith, concernant le prêt de la Salle polyvalente de la mairie située 2 rue de la Fontaine de l'Érable à Laval-en-Brie, pour effectuer des ateliers de couture, une fois par mois, sous condition que la salle polyvalente ne soit pas louée.

Notre interlocutrice sera Mme Nouvellon Caroline.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la délibération n°09-2023.



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMUNE DE
LAVAL-EN-BRIE

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU

28 janvier 2023

Délibération n°10-2023 : Modification du périmètre du SDESM par adhésion de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et de la Commune de Melun.

Les collectivités membres du SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne) doivent délibérer afin d'approuver cette adhésion et la modification du périmètre qui en découle par l'arrivée de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et de la Commune de Melun ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux et de la Commune de Melun au SDESM (Syndicat Départemental des Energies De Seine-et-Marne) et autorise Monsieur le Président du SDESM à solliciter Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne afin que soit constatée, par arrêté inter-préfectoral, l'adhésion précitée.

Délibération n°11-2023 : Travaux concernant le réseau éclairage public, programme 2023, au Maulny.

Le Maire expose la nécessité de voter de nouveau une délibération concernant les travaux sur le réseau éclairage public, programme 2023, au Maulny.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve le programme de travaux et des modalités financières d'après l'avant-projet sommaire (APS), transfère au SDESM la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés, demande au SDESM de lancer les études et les travaux concernant le remplacement des luminaires, réseau aérien, sur poteau béton / bois, rue du Maulny, dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux, autorise M. Le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution, autorise le SDESM à évacuer et à mettre en décharge spécialisée les points lumineux déposés afin d'effectuer le traitement et le recyclage des déchets



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMUNE DE
LAVAL-EN-BRIE

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU

28 janvier 2023

Délibération n°12-2023 : Autorisation d'engagement de dépenses au compte 623 (Publicité, Publications, Relations publiques) et au compte 625 (Déplacements, Missions et Réceptions)

Il est demandé aux collectivités de préciser par délibération, les principales caractéristiques des dépenses à imputer au compte 623 (Publicité, Publications, Relations publiques) et à imputer au compte 625 (Déplacements, Missions et Réceptions)

Il est donc proposé de prendre en charge au compte 623, les dépenses suivantes :

- Goûter de Noël des Aînés
- Colis des Aînés
- Fête de Noël pour les enfants
- La décoration du village (fêtes de fin d'année, illuminations)
- Fête d'Halloween
- La chasse aux œufs de Pâques
- Journée du patrimoine
- Les fleurs, bouquets, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers évènements et notamment lors des naissances, mariages, décès, départs à la retraite, mutations, récompenses sportives et culturelles.
- Le règlement des factures de sociétés et troupes de spectacles et autres frais liés à leurs prestations.

- Les feux d'artifice, concerts, manifestations culturelles.
- Les frais d'annonces et de publicité liés aux manifestations.
- Concours divers.

Il est donc proposé de prendre en charge au compte 625, les dépenses suivantes :

- Vœux du Maire
- Repas annuel du Conseil Municipal et du Maire
- Cérémonies
- Inaugurations

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte et autorise les engagements de dépenses aux comptes 623 et 625 tels que présentés ci-dessus.



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMUNE DE

LAVAL-EN-BRIE

PROCES VERBAL

DU CONSEIL MUNICIPAL DU

28 janvier 2023

Délibération n°13-2023 : Soutient de la Commune de Laval-en-Brie aux associations des Maires de France.

Le conseil Municipal exprime sa profonde préoccupation concernant les conséquences de la crise économique et financière sur les comptes de la commune, sur sa capacité à investir et sur le maintien d'une offre de services de proximité adaptée aux besoins de la population.

La présente délibération sera transmise au Préfet et aux parlementaires du département

Délibération n°14-2023 : Reprise de provision pour risques financiers

Le Maire expose qu'en vertu du principe de prudence et de l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes, des provisions pour risques et charges ont été constituées afin de couvrir les risques liés à des litiges et des contentieux.

Considérant, qu'un contentieux oppose la commune de Laval-en-Brie à M. Gimel depuis 2011 avec une action en justice à partir de 2013.

Que la commune eût constitué en 2020 une provision de 160 000€ puis en 2021 une provision de 40 000€ soit un total de 200 000€ pour risques financiers.

Que le jugement du 01/12/2022, condamne la commune à verser la somme de **103 170.41€** à M. Gimel.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide de charger le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Clôture du conseil 12h02.

Signatures :

M. Le Maire

Secrétaire de séance